

## Entretenir sa concession

L'entretien des concessions est de la responsabilité des familles. Cet entretien doit être réalisé en utilisant des produits respectant l'environnement : d'origine végétale et sans composant nocif pour la nature (surtout pas d'eau de Javel ni de désherbant chimique).



## Un désherbage sans produits chimiques

Les agents du service décès cimetières entretiennent les six cimetières de la ville de Brest par des techniques de désherbage manuelles, mécaniques et thermiques.

Ces méthodes durables, soucieuses et respectueuses de la qualité de l'eau, de la santé et de la biodiversité demandent aux agents plus de temps de mise en œuvre et d'intervention car les herbes repoussent plus vite.

Le choix de ces pratiques est conforté par une réglementation plus contraignante envers l'usage des pesticides. Cette législation concerne les collectivités, mais aussi les particuliers.

## Des allées engazonnées

La bonne alternative aux produits chimiques et au désherbage est l'engazonnement des allées.

Le plaquage de gazon offre :

- > une implantation rapide
- > une bonne résistance au piétinement
- > une bonne tenue en zone ombragée
- > permet une gestion simplifiée avec le passage de la tondeuse
- > et valorise l'aspect général du carré et les monuments funéraires

Le programme d'engazonnement (2015-2019) concerne 70% des carrés sur l'ensemble des six cimetières, il est consultable dans les cimetières et les mairies de quartier.

A ce jour près de la moitié des carrés engazonnables le sont.

## Publications



### Entretien des cimetières de la ville de Brest

Janvier 2016

∨ TÉLÉCHARGER  
(919KO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

## Contact

### Etat-civil Décès-Cimetières - Hôtel de ville

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest Cedex 2

☎ 02 98 00 80 80

@ [deces-cimetieres@mairie-brest.fr](mailto:deces-cimetieres@mairie-brest.fr)

## Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✔ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **18 avril 2019**



#### **HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

#### Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h  
Samedi 8h30/12h30

#### **HÔTEL DE VILLE DE BREST**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil au guichet :

de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi  
(de 8h30 à 17h en juillet et août)  
et le samedi matin de 9h à 12h.  
Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.  
Fermé le samedi en juillet août  
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

#### Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h  
Samedi de 8h30 à 12h30

#### Accueil des mairies de quartier :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
sauf le jeudi ouverture à 9h30  
Fermé le samedi en juillet août  
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III  
Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques  
Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre  
Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France  
Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun  
Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu